

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

RHI TROMPEUSE POINTE DES SABLES).

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Section 1986年 1985年 198	Cadre réservé à l'autorité er	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
Date de réception :	de (12/202	0	2020-0430
	1. Intitulé du pr	oiet	PRINTERN CONTRACTOR
Viabilisation de la ZAE TROMPEUSE	Transmote do pr		
2. Identification o	lu (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		AND ASSESSMENT OF	
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	CACEM (Collectivité d'Agg	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	tre de la Martinique)
Nom, prénom et qualité de la personne	Luc CLEMENTE, Président o	le la CACEM	
habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 2 4 9 7 2 0 0	6 1 0 0 0 7 9	Forme juridique	Collectivité d'Agglomération
Joign	ez à votre demande l'anr	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères ann	exé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du pr	ojet au regard des	seuils et critères de la catégorie
6. Infrastructures routières	Rubrique 6.a: Construction (de routes classées d'au	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) lans le domaine public routier des
39. Travaux, constructions et opérations	communes.		•
d'aménagement			une surface de plancher ou une
47. Premiers boisements et déboisement en vue de la reconversion des sols			
en vue de la reconversion des sois	de plus de 0.5hectar.	is, portant sur une	superficie totale, même fragmentée,
	ac plus ac olonicatali		
	4. Caractéristiques généro		
Doivent être annexées au présent form		la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver			是一种国际
Le projet prévoit la viabilisation de la zon- ces terrain par la création d'accès aux nou	e et la création d'une voie de l	iaison d'environ 15	00ml permettant la mise en valeur de
Le terrain est subdivisé en plusieurs parce	elles destinées à l'accueil d'act	ivités économiques	s ou à destination d'équipement
public.			and a compensation
	seeds to her seeds Towns		
Les travaux concernent la réalisation d'un viabilisation: terrassements, travaux de vo			
réseaux d'évacuation des eaux pluviales,	alimentation en eau notable (s jusqu aux ilmites (Évacuation des eau	ues parcelles cedees, realisation des x usées, mise en place d'un éclairage
public, alimentation en électricité, alimen	tation en téléphonie jusqu'en	limite des parcelle	s cédées, réalisation des espaces verts.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Des bâtiments de type habitation sont détruits. Les occupants sans titre sur le terrain font l'objet d'un relogement (opération

4.2 Objectifs du projet

En 2002 la CACEM a conclu une convention de mandat avec la SEMAFF pour l'aménagement de la ZAE Trompeuse. Cette convention a été résiliée le 18/03/10 ainsi que tous les contrats passés par la SEMAFF avec les prestataires pour cette opération. En juin 2006, la SEMAFF avait transmis un DCE à la CACEM.

L'opération est estimée pour l'ensemble des travaux (démolition, terrassement, voirie, réseaux et parois clouées à 3.876 853,16 € Le coût actualisé au mois de novembre 2010 est de 4,5 millions d'euros H.T.

Le permis de lotir a été délivré par arrêté du Maire de Fort-de-France en date du 27 février 2007 mais est devenu caduc en vertu de l'article 4 du permis (travaux non commencés à la date du 27 août 2008).

Le projet porte sur l'aménagement d'une Zone d'Activités Économiques (ZAE) sur le site de la Trompeuse à Fort-de-France. Il est limité, au nord par l'usine d'incinération des ordures ménagères, à l'ouest par la Route Nationale 9, à l'est par la Rivière Roche, puis l'ancienne décharge de la Trompeuse et au sud par les installations sportives de l'ASPTT et la ZAC de l'Étang Z'Abricots.

Important: les travaux sont aujourd'hui terminés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ont été réalisés en deux tranches:

- TRANCHE 1: raccordement de la parcelle de la CFTU au giratoire de la ZAC de l'Étang Z'Abricots (P1 à P22) et à Rivière Roche (P35 à P60 et P100 à P115)
- LOT 1 (travaux de voirie) + LOT 3 (enrobés): Voirie entre P1 et P22 puis P35 et P60 + P100 à P115
- LOT 1: assainissement pluvial sur tout le projet
- LOT 2 (réseaux) : Réseaux sur tout le projet
- TRANCHE 2 : raccordement final des voiries (P22 à P35) sous réserve de la libération des emprises (MOUS en cours pour cette zone)
- LOT 1 (travaux de voirie) + LOT 3 (enrobés): Voirie entre P 22 et P35
- ==> Voir Programme des travaux en Annexes 4 et 5.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone est finalement divisée en 12 LOTS + voie de liaison à la ZAC Étang Z'Abricots.

- CACEM: LOTS 1 et 12
- Centre Technique des Transports: LOTS 2 et 3
- Aménagement paysager: LOT 4
- Ville de Fort-de-France: LOTS 5 et 10
- Fourrière municipale: LOT 6
- Parc Technologique Environnemental Maison de l'Environnement: LOT 8
- Activité de stockage de sable: LOT 11
- A définir: LOT 9
- Voirie et réseaux: LOT 7
- Voie de liaison à la ZAC Étang Z'Abricots.
- ==> Voir le Plan de composition en Annexe 3

4.4 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité environner	strative(s) d'autorisation le projet a- nentale devra être jointe au(x) doss	t-il été ou sera-t-il soumis ? sier(s) d'autorisation(s).
Autorisation de défrichement (Annexe Dossier Déclaration Loi sur l'Eau (Anne	e 6)	
Dossier Declaration Lorsur Feat (Affile	exe of	
		rtion - préciser les unités de mesure utilisées
Longueur de la voie:	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur de la voie:		7m
Superficie totale des lots + voie de liai	son à la ZAC Étang Z'Abricots. :	119 026 m ²
4.6 Localisation du projet	有效的是一种人类的,但是一种人	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ "
d'implantation ZAE TROMPEUSE		
Commune de Fort-de-France	Pour les catégories 5° a), 6° a), et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	b)
·	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34' 38°; 43° a), b) de l'annexe à	•
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	Point de départ :	Long. 6 1 ° 0 2 ' 2 9 " 530 Lat. 14 ° 3 6 ' 0 9 " 769
	Point d'arrivée :	Long. 6 1 ° 0 2 ' 17 "405 Lat. 14 ° 36 ' 46 " 021
	Communes traversées : Fort-de-France	100 DEBUGGE PRHITTER TO THE TOTAL TO THE TO
	Tore de France	
TOTAL PROPERTY OF THE PARTY OF		
	oignez à votre demande les ani	nexes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvra	ge existant? Oui X Non
4.7.1 Si oui, cette installation o	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet	d'une évaluation out
environnementale ?		Oul Non X
4.7.2 Si oul, décrivez sommaireme		
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune de Fort-de-France
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune de Fort-de-France est couverte par un PPRN approuvé par arrêté préfectoral le 30 décembre 2013. La commune de Fort-de-France est couverte par un PPRT approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			cfDLE 'Il n'existe aucun captage à proximité immédiate du site de projet, ni en aval."
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-II, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Carac	téristiques de l'impact	poten	itiel du	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suiva		'avoir	les incidences notables suivantes ?
	ices potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	cf DLE "La nappe phréatique devrait se situer à assez forte profondeur et ne devrait pas intéresser le projet, hormis en limite basse "
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		cf DLE "Les matériaux excédentaires liés aux terrassements seront mis en dépôt dans des secteurs très proches du projet afin de limiter le coût et les nuisances liées à leur évacuation"
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		cf DLE "Enfin, les matériaux en déficit pour les terrassements proviendront de sites d'emprunt ou des carrières, qui seront soumis à l'approbation des autorités compétentes."
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			cf DLE "L'opération projetée nécessitera la destruction de la végétation existante. Toutefois, étant donnés l'absence de richesse patrimoniale de la flore et les faibles espaces dédiés à la végétation d'agrément, le projet aura un impact faible sur la faune et la flore existante."
Milleu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Le projet est situé dans le Zonage des Risques Technologiques de la Zone de la SARA. + cf DLE "Le projet se situe dans la Zone PPI définie par le Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) de la raffinerie de la SARA, située au Lamentin. Toute construction de tout établissement recevant du public difficile à évacuer en cas d'accident est interdite dans cette zone."
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est concerné par les risques naturels suivants: - liquéfaction (risque moyen) - mouvement de terrain (risque moyen) - séisme (risque fort)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		cf DLE "Le chantier générera donc une augmentation du trafic de poids lourds sur ces voiries. Cependant, cet impact sera limité sur l'emprise du chantier à proprement parler puisqu'il ne s'agit pas d'un lieu de passage, mais d'un secteur peu accessible au public." "En phase exploitation a vocation a désenclaver la ZAE."
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	П	cf DLE "L'impact des travaux sur l'ambiance sonore est modérée compte-tenu de l'ambiance urbaine et industrielle de l'environnement alentour et des mesures prises."

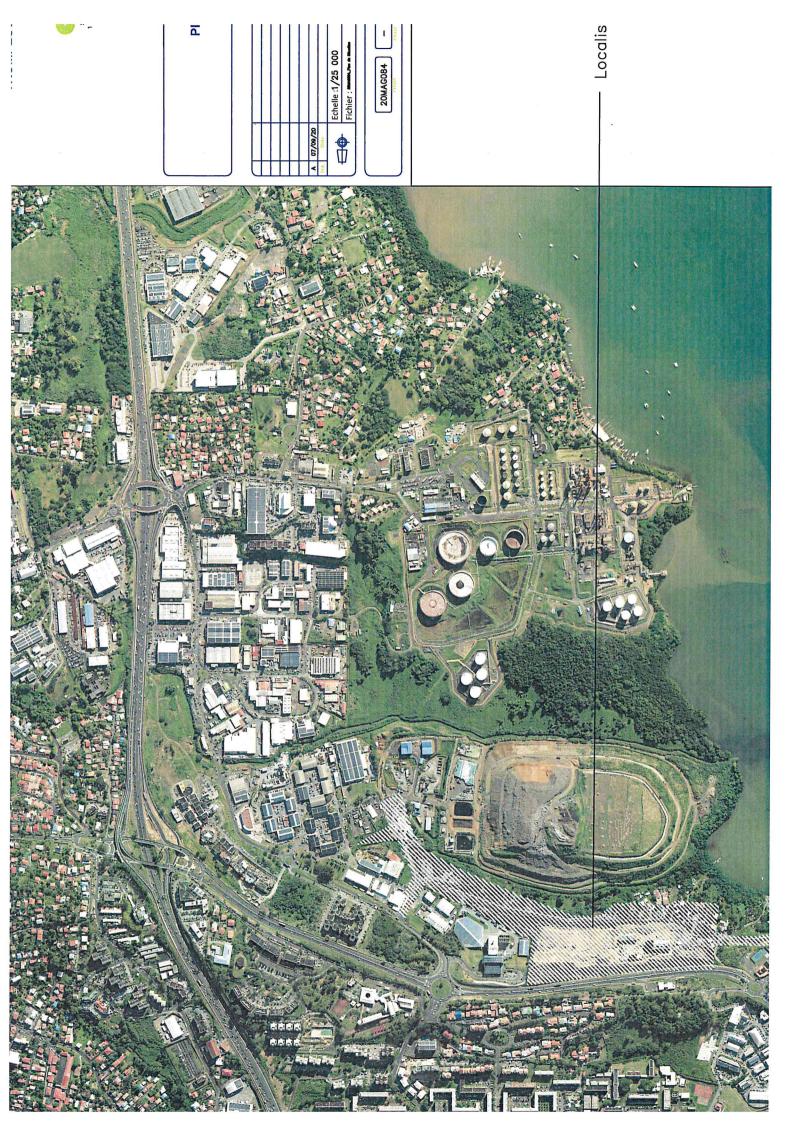
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\square		cf DLE "Les opérations de revêtement des chaussées prévues dans le projet dégageront des vapeurs de goudron qui pourront être perçues par les habitants riverains. Cependant, ces opérations seront brèves et ne présenteront pas, pour leur santé, les risques sanitaires liés à une exposition prolongée."
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	×	Cf DLE "Parallèlement à la production de bruit, tous les engins de chantier ainsi que les camions de transport sont susceptibles de produire des vibrations. Ces nuisances dues aux vibrations des engins sont faibles, très ponctuelles et fortement limitées dans le temps."
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		cf DLE "Le projet aura un impact sur l'éclairement de la zone. La principale source de lumière proviendra de l'éclairage public mis en place le long de la voie."
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		cf DLE "L'activité des engins de chantier et de transport de matériaux modifiera imperceptiblement et localement la qualité de l'air ambiant par le rejet de gaz d'échappement."
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Cf DLE "Les eaux de ruissellement rejoignent actuellement la Rivière Roche, puis le milieu marin au niveau du Cohé du Lamentin. Aussi, des mesures de collecte et de traitement des eaux de ruissellement sont intégrées au projet Le Centre Technique des Transports et l'UIOM ont tous deux mis en place, à l'échelle de leur parcelle, des dispositifs de collecte et traitement avant rejet des eaux pluviales (filtres, séparateurs hydrocarbures)."
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Cf DLE "Les eaux de ruissellement rejoignent actuellement la Rivière Roche, puis le milieu marin au niveau du Cohé du Lamentin. Aussi, des mesures de collecte et de traitement des eaux de ruissellement sont intégrées au projet Le Centre Technique des Transports et l'UIOM ont tous deux mis en place, à l'échelle de leur parcelle, des dispositifs de collecte et traitement avant rejet des eaux pluviales (filtres, séparateurs hydrocarbures)."
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		cf DLE "Les déchets de chantier comprennent les déchets de démolition, de réhabilitation et de construction neuve. Ils sont constitués de déchets inertes (béton, briques), de déchets d'emballage, de déchets banals (plastique, métaux, verre) et de déchets spéciaux (solvants, peintures, huiles). A partir de l'identification et de la qualification des déchets prévisibles, une analyse approfondie des filières locales de traitement et de valorisation a été être conduite par type de déchets."

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Modification des parcelles de certains lots (urbanisme)
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oul	Non X Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	queis :	

U	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre ne annexe traitant de ces éléments) :
Le	s travaux d'aménagement suivent les grands principes de la charte "Chantier Vert":
- lı	nformation et sensibilisation du personnel au risque environnementaux et aux principales mesures à mettre en œuvre;
	ssurer la propreté du chantier et de ses abords ;
	Sérer les déchets;
	viter la pollution des eaux et des sols ; Garantir la qualité de l'air ;
	imiter les émissions sonores :
18	réserver la biodiversité.
	reserver to broatversite.
A.	7. Auto-évaluation (facultatif)
AL	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation avironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Un	ne Étude d'Impact ne nous semble pas nécessaire, car lors du montage de l'autorisation de défrichement de 2012 et 2013, un
cas	s par cas a été déposé par la CACEM et il en est ressorti que la CACEM n'était pas tenu d'en produire une, compte tenu de
l'al	bsence d'enjeux environnementaux majeurs et de l'instruction ultérieures d'autorisations administratives.
	, and the state of
cf I	DLE (chapitre 2.1 et annexe 1)
	· ·
	8. Annexes
8	1 Annexes obligatoires
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
	Objet
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - 🛛
1	non publié ;
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir 🗵
2	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
	· ·
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
	de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le X paysage lointain ;
	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),
1	7°al b) 0°al b) al di 10° 11°al b) 12° 12° 22° 22° 42° 14 b) 4 b) 4 c) di , b) ei c),

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d],10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

		TO THE ROLL OF THE PARTY OF THE
8.2 Autres a	annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
Veuillez cor parties auxo	ompléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluc xquelles elles se rattachent	ation, ainsi que les
	Objet	
A CONTRACTOR OF THE	9. Engagement et signature	
Je certifie su	sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	FORT-DE-FRANCE 30/10/2020	
	a Distant of mar distinguish	
Signature	Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services,	
	Fred VIELET	
Tonic of Alle	/ / /	Elizabeth Sandan Control

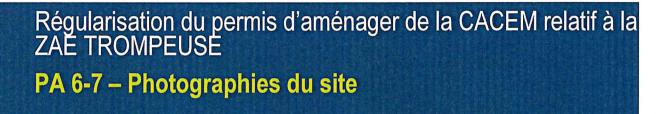


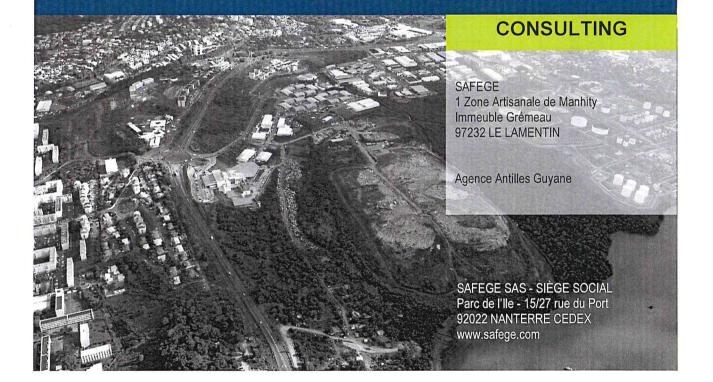




20MAG084

Août 2020





Version: V1

Date: 20/08/2020

Nom Prénom : Pauline WECH

Visa: Benoit BONTE



Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 20MAG084

Intitulé du projet : Régularisation du permis d'aménager de la CACEM relatif à la ZAE TROMPEUSE

Intitulé du document : PA8 - Photographies du site

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
٧1	Pauline WECH	Benoit BONTE	20/08/2020	Version initiale
,				
,				

PA 6-7 – Photographies du site

Régularisation du permis d'aménager de la CACEM relatif à la ZAE TROMPEUSE



Sommaire

1	.Situation du te	errain dans ur	n environneme	nt proche (2013)	4
2	.Situation du te	errain dans ur	n environneme	nt proche (2020)	S
3	.Situation du te	errain dans le	pavsage lointa	ain (2013)		12



PA 6-7 – Photographies du site





Tables des illustrations

Figure 1: terrain dans l'environnement proche - photographie n°1 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)
Figure 2 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°2 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)
Figure 3: terrain dans l'environnement proche - photographie n°3 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)
Figure 4: terrain dans l'environnement proche - photographie n°1 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)
Figure 5: terrain dans l'environnement proche - photographie n°5 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)
Figure 6: terrain dans l'environnement proche - photographie n°6 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)
Figure 7: terrain dans l'environnement proche - photographie n°7 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)
Figure 8 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°8 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)
Figure 9: terrain dans l'environnement proche - Lot 2 et 7 - photographie n°9 (source : CACEM, 2020)
Figure 10: terrain dans l'environnement proche - Lot 10, 7 et 3 - photographie n°10 (source : CACEM, 2020)
Figure 11: terrain dans l'environnement proche - Lot 7, 2 et 12 - photographie n°11 (source : CACEM, 2020) 10
Figure 12 : terrain dans l'environnement proche – Voie de liaison ZAC EZAB - photographie n°12 (source : CACEM, 2020)
Figure 13: terrain dans l'environnement proche - Lot 7, 3, 4 et 10 - photographie n°13 (source : CACEM, 2020) 1
Figure 14: terrain dans le paysage lointain - photographie n°14 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)





Les points des prises de vue sont reportés sur le plan de composition (PA 4.1, PA 4.2 et PA 4.3)

Les photographies datent de 2013 et 2020.

1 SITUATION DU TERRAIN DANS UN ENVIRONNEMENT PROCHE (2013)

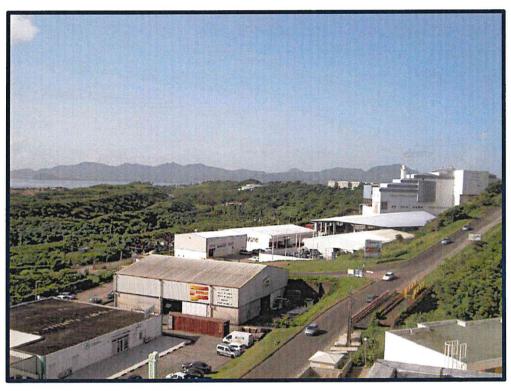


Figure 1 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°1 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)





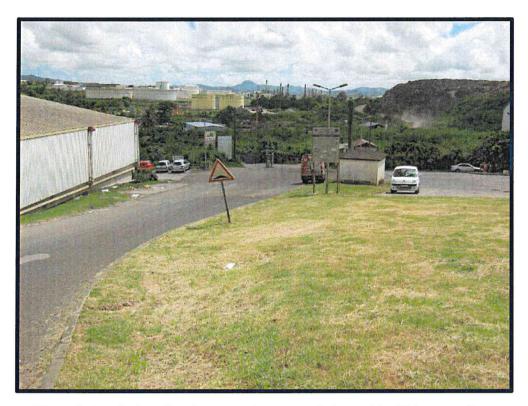


Figure 2 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°2 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)

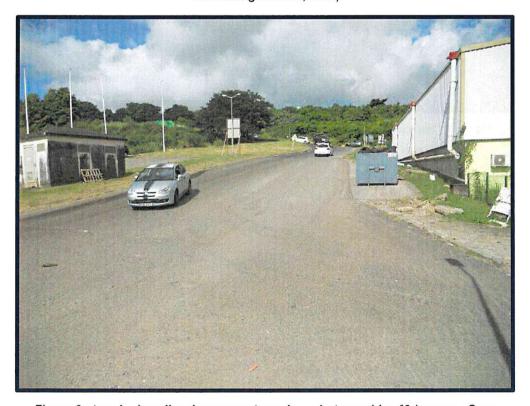


Figure 3 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°3 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)





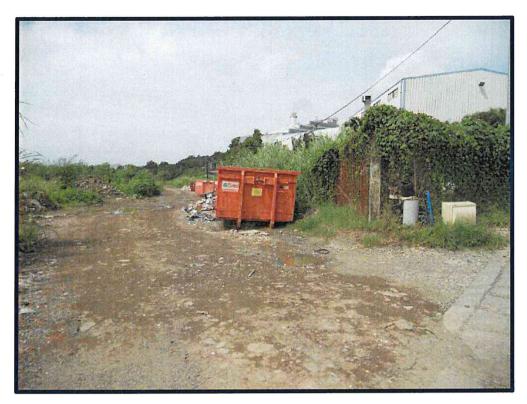


Figure 4 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°1 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)



Figure 5 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°5 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)







Figure 6 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°6 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)



Figure 7 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°7 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)







Figure 8 : terrain dans l'environnement proche - photographie n°8 (source : Suez Consulting/CACEM, 2013)





SITUATION DU TERRAIN DANS UN **ENVIRONNEMENT PROCHE (2020)**



Figure 9: terrain dans l'environnement proche - Lot 2 et 7 - photographie n°9 (source : CACEM,



Figure 10 : terrain dans l'environnement proche – Lot 10, 7 et 3 - photographie n°10 (source : CACEM, 2020)







Figure 11 : terrain dans l'environnement proche – Lot 7, 2 et 12 - photographie n°11 (source : CACEM, 2020)



Figure 12 : terrain dans l'environnement proche – Voie de liaison ZAC EZAB - photographie $n^{\circ}12$ (source : CACEM, 2020)





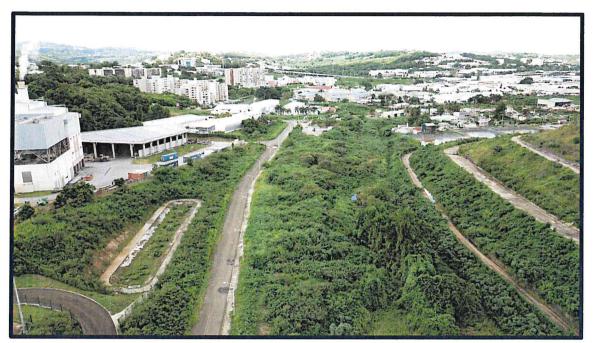


Figure 13 : terrain dans l'environnement proche – Lot 7, 3, 4 et 10 - photographie n°13 (source : CACEM, 2020)





SITUATION DU TERRAIN DANS LE PAYSAGE **LOINTAIN (2013)**

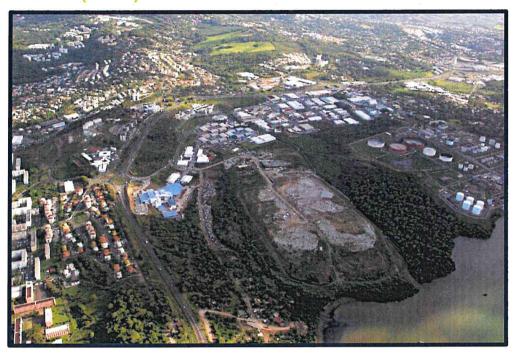


Figure 14: terrain dans le paysage lointain - photographie n°14 (source: Suez Consulting/CACEM, 2013)







20MAG084

Août 2020



Version: V2

Date: 31/08/2020

Nom Prénom : Pauline WECH

Visa: Benoit BONTE



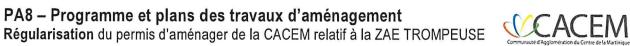
Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 20MAG084

Intitulé du projet : Régularisation du permis d'aménager de la CACEM relatif à la ZAE TROMPEUSE

Intitulé du document : PA8 – Programme et plans des travaux d'aménagement

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
٧1	Pauline WECH	Benoit BONTE	20/08/2020	Version initiale
V 2	Pauline WECH	Benoit BONTE	31/08/2020	Prise en compte des remarques de la CACEM et de la Ville de FDF

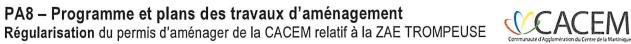




Sommaire

1Phasage des travaux							
2Terrassement – Voirie							
	2.1	Travaux Préparatoires	5				
	2.2	Terrassement	5				
	2.3	Voirie	5				
3	.Rés	seaux	. 7				
	3.1	Assainissement pluvial	7				
	3.2	Assainissement Eaux Usées	8				
	3.3	Réseau d'Eau Potable	ç				
	3.4	Réseau E.D.F	9				
	3.5	Réseau France Télécom	10				







Tables des illustrations

Figure 1 : profil en travers type de la voie de liaison (source : Suez Consulting)
Figure 2 : réseaux projetés (source : Suez Consulting)
Figure 3 : étude hydraulique (source : Suez Consulting)





PHASAGE DES TRAVAUX

A la demande du maître d'ouvrage, le projet de conception des VRD de la nouvelle voie de liaison de la ZAE Trompeuse a été divisé en deux phases. Ce phasage a été motivé :

- O Pour laisser du temps à la libération des emprises, occupées par des occupants sans titre:
- Pour permettre un accès routier à la CFTU rapidement.

Les travaux se décomposaient en 2 tranches :

- O Tranche 1 : raccordement de la parcelle de la CFTU au giratoire de la ZAC de l'Étang Z'Abricots (P1 à P22) et à Rivière Roche (P35 à P60 et P100 à P115)
 - LOT 1 (travaux de voirie) + LOT 3 (enrobés) : Voirie entre P1 et P22 puis P35 et P60 + P100 à P115
 - LOT 1: assainissement pluvial sur tout le projet
 - LOT 2 (réseaux) : Réseaux sur tout le projet
- Tranche 2: raccordement final des voiries (P22 à P35)
 - LOT 1 (travaux de voirie) + LOT 3 (enrobés) : Voirie entre P 22 et P35

La tranche 2 a été conditionnée par la libération des emprises (MOUS en cours à l'époque sur ce périmètre).





TERRASSEMENT – VOIRIE

Travaux Préparatoires 2.1

L'emprise totale du lotissement a été débroussaillée et nettoyée. Les arbres situés dans l'emprise des travaux de voiries et réseaux ont été abattus et évacués en décharge.

Les travaux nécessaires pour l'accès au chantier et pour les installations ont été réalisés.

2.2 Terrassement

Le projet prévoyait, pour la réalisation de la voirie, des terrassements en remblai et en déblai. Pour la réalisation des remblais, seuls les déblais issus du conglomérat et de la tuffite ont été utilisés. Les formations de surface ont été évacuées.

La pente des talus en remblai a été limitée à 2 H / 1V et la pente des talus en déblai à 3H / 2V. Les dénivelés importants ont été repris par des ouvrages de soutènement.

2.3 Voirie

La voie, d'une largeur de 7,00 m, comporte des trottoirs de 1.50 sur le côté aval. Elle permet l'accès aux parcelles créées par le lotissement.

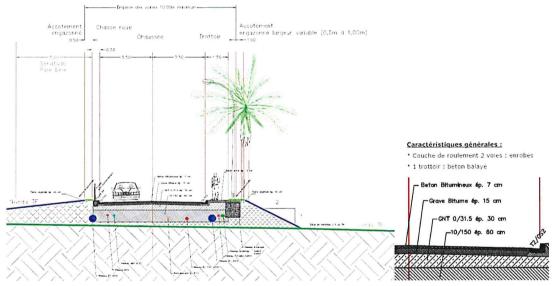


Figure 1 : profil en travers type de la voie de liaison (source : Suez Consulting)

Les points de raccordement au réseau routier existant sont :

- Étang Z'Abricot en limite Nord des installations de SOPHARMA
- Rivière Roche, sur la Voie primaire de la Jambette, rue Gratien.

Un raccordement a été prévu sur le futur réseau du Parc Technologique Environnemental, situé au Sud de la ZAC de Rivière Roche.





Les travaux de voirie (chaussée et trottoir) ont été réalisés depuis les voies de raccordement existantes jusqu'aux limites des parcelles cédées.

La voie a des pentes en long et en travers suffisantes pour assurer un bon écoulement des eaux de ruissellement.

Une signalisation horizontale et une signalisation verticale ont été mises en place conformément au code de la route.

Un aménagement paysager a été réalisé, engazonnement prévu de part et d'autre de la voie et plantations côté trottoir.

Le projet prévoit, pour la réalisation de la voirie, les structures suivantes :

2.3.1 Couche de fond de forme

Une couche de fond de forme de 80 cm d'épaisseur, compactée, constituée d'un matériau graveleux de 10/150.

2.3.2 Couche de fondation

Une couche de fondation compactée constituée d'une Grave Naturelle non Traitée (GNT) 0/31,5 de 30 cm d'épaisseur.

2.3.3 Grave bitume

Une couche de grave bitume GB 0/20 mise en œuvre à chaud sur une épaisseur de 0.15 m après compactage.

2.3.4 Béton bitumineux

Une couche de roulement constituée par un béton bitumineux BB 0/14 mise en œuvre à chaud sur une épaisseur de 0.07 m après compactage.

2.3.5 **Trottoirs**

Les trottoirs sont en béton balayé.





3 RESEAUX

Les réseaux projetés permettent le raccordement de chaque parcelle.

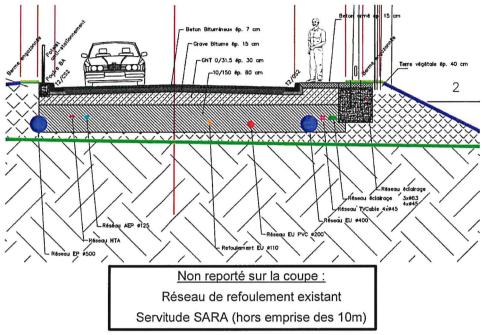


Figure 2 : réseaux projetés (source : Suez Consulting)

3.1 Assainissement pluvial

Le profil en travers type de la voirie met en évidence une chaussée en toit avec un assainissement pluvial de chaque côté de la chaussée.

Une étude hydraulique a permis de dimensionner le réseau d'assainissement pluvial de la voie de liaison EZAB / Rivière Roche. Le réseau est dimensionné en occurrence centennale.

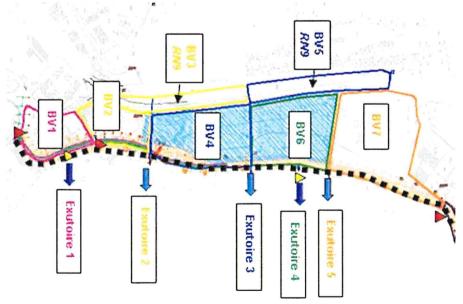


Figure 3 : étude hydraulique (source : Suez Consulting)





Les multiples exutoires se justifient pour limiter la section du réseau de buses PVC et béton sous voirie, et les eaux sont rejetées dans la rivière.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Tous travaux de réalisation de fossés et caniveaux le long de la voie, permettant la récupération des eaux pluviales de voiries, ainsi que le cas échéant les eaux pluviales issues des parcelles privées en amont (parcelle CFTU);
- Tous travaux de réalisation de collecteurs d'eaux pluviales (PVC ou béton selon leur diamètre) ainsi que des avaloirs :
- Le raccordement aux exutoires naturels y compris tête de buse en extrémité des collecteurs conformément aux plans des travaux en pièce jointe.

Un ouvrage spécifique a été prévu dans le programme travaux : l'exutoire d'eaux pluviales de Rivière Roche au P112. Pour permettre la réalisation de cet ouvrage, l'accès au Parc Technologique Environnemental et à la décharge a été momentanément dévié.

3.2 Assainissement Eaux Usées

La desserte de l'opération s'effectue en séparatif.

Un poste de refoulement EU est projeté avec un refoulement vers le poste des eaux usées existant de la ZAC d'Etang Z'Abricots.

Deux réseaux gravitaires EU sont raccordés sur ce poste. Les parcelles disposent d'une seule boite de branchement par parcelles. Le réseau est dimensionné comme suit :

- Regards 60x60;
- PVC DN160mm pour raccorder la boite de branchement au réseau collecteur;
- PVC DN200mm pour le réseau collecteur ;
- Regard PEHD ou béton diamètre 1000mm, avec fonte de voirie D400 à chaque branchement de parcelle ou changement de direction.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Tous travaux relatifs aux collecteurs d'eaux usées sous les voies jusqu'au poste de refoulement,
- Tous travaux de poste de refoulement,
- O Tous travaux de conduite de refoulement depuis chacun des postes de refoulement jusqu'au regard d'eaux usées à créer,
- Tous travaux de branchement depuis les collecteurs jusqu'aux boites de branchement en limite de parcelles.





Réseau d'Eau Potable 3.3

Le réseau de distribution d'eau potable assure l'alimentation des parcelles en eau potable (1 attente par parcelle) ainsi que le réseau de défense incendie. Ce réseau est raccordé au réseau existant des Zac de Rivière Roche et d'Etang Z'Abricot.

Le réseau est dimensionné comme suit :

- Conduite de distribution principale : Fonte PN25 DN200mm
- PVC DN110 pour les attentes des grandes parcelles (CFTU et France Telecom)
- O PEDH DN 63 pour l'alimentation des parcelles de 1000 m² à 10 000m²
- PVC DN110 pour alimentation des poteaux incendie

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Tous travaux de conduite d'alimentation depuis le réseau public jusqu'aux branchements des parcelles privées. Le raccordement sur le réseau public a été réalisé en concertation avec l'exploitant du réseau, ODYSSI, à charge du lotisseur
- La mise en place de poteaux incendie couvrant la zone contre les risques courants d'incendie.

Réseau E.D.F 34

Chaque parcelle dispose au minimum, d'une attente pour ce réseau.

L'électricité est distribuée depuis le poste crée à proximité de la CFTU.

La parcelle la plus proche du carrefour avec la voie d'accès au PTE, est quant à elle alimentée par le poste HTA/BT existant nommé « Seigneurie » après validation avec EDF. La distribution est réalisée en souterrain.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Tous travaux de génie civil des réseaux HTA depuis les porteurs de ligne HTA jusqu'au poste de transformation prévu sur le projet ;
- Tous travaux BT depuis le poste de transformation HT/BT de la zone jusqu'aux coffrets de comptage disposés pour chaque parcelle ;

Le projet a également prévu la mise en place d'un éclairage public unilatéral, côté trottoir sur tout le linéaire de la voie.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- O Tous travaux de mise en œuvre du câblage,
- Tous travaux pour la fourniture, pose et raccordement des massifs et des candélabres conformément au projet,
- L'installation de 2 armoires électriques dédiées à ce réseau.





3.5 Réseau France Télécom

Chaque parcelle dispose au minimum, d'une attente pour ce réseau.

Le réseau du lotissement a été réalisé en souterrain, selon les normes de France Télécom à partir des réseaux souterrains existants dans les ZAC Rivière Roche et Etang Z'Abricot.

L'architecture du réseau se décompose comme suit :

Rése	eau France Telecom
4	Ø 45 PVC + 3 Ø 63 PVC pour le réseau de distribution sous trottoirs
□ 2	Ø 45 PVC pour les branchements
□ 1	chambre L0T à chaque attente, derrière le trottoir avec fonte de classe C250
□ 1	L2T sur le réseau de distribution sous trottoir avec fonte de classe C250
Rése	eau TV/CABLE
□ 4	Ø 45 PVC pour le réseau de distribution sous trottoirs
□ 1	Ø 45 PVC pour les branchements
□ 1	chambre L0T à chaque attente, derrière le trottoir avec fonte de classe C250
1	chambre L1T sur le réseau de distribution sous trottoir avec fonte de classe C250

Les travaux réalisés se limitent au génie civil. Le reste des travaux a été réalisé par le concessionnaire.





